

LE COMPTE ASSO

Le Compte Asso



Le Compte Asso est un site, créé en 2018, de gestion administrative pour les Associations.

<u>Objectifs</u>:

- Rassembler le plus de démarches administratives,
- Simplifier chaque démarche administrative (notamment en les dématérialisant),
- Apporter de nouveaux outils de connaissance des démarches administratives pour aider les dirigeants à gérer leur Association,
- Prendre en compte les particularités, liées aux différents régimes des Associations.

Le projet est piloté par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) du ministère de l'Education Nationale.

CRÉATION D'UN COMPTE

La première étape consiste à se créer un compte en tant que personne physique. Une fois le compte validé, il est possible d'y intégrer une ou plusieurs Associations.

EN BREF

Le Compte Asso est le compte d'une personne physique qui exerce une fonction dans une ou plusieurs Associations. Toute personne physique peut disposer de son propre compte. Si plusieurs personnes souhaitent gérer la même Association, il leur est possible d'avoir leur propre compte et non un seul compte à partager pour la même Association.

L'intégration d'une Association dans un compte s'effectue à partir d'un des identifiants de l'Association : N° RNA ou Siren.



Les N° RNA et SIREN sont propres à une Association, ils constituent son <u>identité juridique</u> <u>et identité d'entreprise.</u>

LES SERVICES

Le premier service accessible permet de prendre connaissance des informations administratives qui figurent dans les bases nationales (RNA et SIRENE) et de vérifier si les informations sur votre/vos Associations sont correctes et le cas échéant, les mettre à jour. Une partie de la gestion administrative consiste à veiller à ce que sa situation soit à jour au regard des exigences légales.

Le Compte Asso permet de n'effectuer qu'une fois au lieu de deux, les démarches d'immatriculation et de changement de situation.

Une fois l'Association intégrée dans le compte, vous pouvez accéder aux autres services.

Les services et démarches actuellement disponibles :

- Consulter les informations administratives de l'Association
- Demander l'attribution de numéro SIREN/SIRET
- Demander une subvention
- Saisir les comptes rendus financiers

- Traiter les déclarations des activités de bénévolat
- Déclarer un changement de situation
- Demander les remboursements Pass'Sport

L'objectif du Compte Asso est d'intégrer progressivement de plus en plus de services administratifs et numériques.

•

2.

DEMANDER UNE SUBVENTION

<u>Le Compte Asso permet de saisir et transmettre une demande de subvention à un service instructeur partenaire du projet :</u> Projets sportifs territoriaux (PST), Projets sportifs fédéraux (PSF), Le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) et Partenariat JEP.

La demande de subvention s'effectue en 5 étapes :

- 1 <u>Sélection de la subvention</u> : Renseignez le <u>code de la subvention</u> indiqué dans l'appel à projets ou recherchez la subvention grâce aux différents filtres de recherche.
- 2 <u>Sélection du demandeur</u> : Sélectionnez votre établissement et vérifiez que vos données administratives soient à jour.
- 3 <u>Pièces justificatives</u> : Toute demande de subvention exige de téléverser <u>les statuts, la liste des</u> <u>dirigeants, le dernier rapport d'activité, le budget prévisionnel annuel de l'exercice courant, le</u> <u>comptes annuels de l'exercice précédent, le RIB</u>. Des documents complémentaires sont demandés par le service instructeur selon le dispositif de la subvention sélectionnée. Si les documents ont déjà été intégrés dans le cadre d'une autre démarche administrative, il n'est pas nécessaire de les intégrer à nouveau, sauf si l'Association dispose d'une version plus récente. Vous trouverez aussi sur cette page le CERFA de la demande au format pdf une fois la demande transmise.
- <u>Description des projets</u>: Il s'agit de saisir l'ensemble des données obligatoires et d'enregistrer chaque projet jusqu'à ce qu'il soit à l'état <u>complet</u>. Vous pouvez ajouter autant de projets que nécessaire.
- 5 <u>Attestation et soumission</u>: La dernière étape consiste à attester la demande et la transmettre. Une fois la déclaration transmise, l'utilisateur reçoit un accusé de transmission dans sa boite de messagerie. Un nouveau courriel est envoyé lorsque la déclaration a été reçue par le service instructeur.

Pour consulter le document Cerfa après la transmission du dossier, cliquez depuis l'accueil sur <u>Suivi des démarches</u> <u>> Voir les demandes de subvention</u>, puis <u>Consulter le dossier</u> et vous trouverez le Cerfa à l'étape 3 de la demande.

LES +

La saisie de la demande de subvention via le Compte Asso est extrêmement simplifiée : les informations issues des bases nationales de l'Etat, sont accessibles et n'ont pas à être saisies une nouvelle fois. Il en est de même pour les autres informations de l'Association (données et documents), si elles ont été saisies une fois, elles n'ont plus à être re-saisies (étapes 2 et 3 de la demande).

REMBOURSEMENTS PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros pour l'inscription en club sportif (cf. Fiche Conseil N°39). Pour cette deuxième année, la procédure de remboursement a été simplifiée :

- Depuis l'accueil, cliquez sur <u>Gérer les inscriptions Pass'Sport</u>, complétez les informations administratives de votre structure puis cliquez sur le bouton <u>suivi inscriptions Pass'Sport</u>.
- Rentrez le code Pass'Sport du bénéficiaire et enregistrez. Vous pourrez suivre l'état d'avancement de chaque code enregistré par l'intermédiaire de la colonne <u>Etat.</u>

0

• Les remboursements sont ensuite réalisés automatiquement.

Le CDOS 26 est à votre disposition © 04 75 75 47 50 Secretariat.drome@franceolympique.com https://drome.franceolympique.com/ Cdos Drôme CDOS26 @cdosdrome

<u>Source :</u> www.lecompteasso.associations.gouv.fr/

